



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 21 FEV. 2023
N°2023- 031

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 15 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze février à 20 h 34, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi neuf février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet d'établissement du conservatoire de danse, musique et théâtre

Rapporteur : M. LATRONCHE

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)

Service : Service des assemblées et des affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ,
Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE,
Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE,
Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY,
Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et**
conseillers municipaux

Les membres excusés et/ou absents :

M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme ARRON (donne procuration à Mme ABCHICHE),
M. DUBUS (donne procuration à Mme CARPE), M. PICOT (donne procuration à M. BASTIN),
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DONATIEN (donne procuration
à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. BARON (donne procuration
à Mme THIROUX), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), Mme ADOMO (donne procuration
à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA (a quitté la séance à 21h36, et donné pouvoir à Mme CAPORAL),
M. PESSOA GRIJO (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme THEOPHILE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 36

Nombre de procurations : 13

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique en Musique, Danse et Théâtre, (2004 à 2008), la Charte de Service Public de l'Enseignement Artistique en Musique, Danse et Théâtre de 2001, la loi de 2004 organisant le classement des conservatoires à rayonnement et précisant la place et le rôle des Départements dans l'encadrement de ces établissements, la Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle de 2016 ;

Vu l'avis de la 6ème commission « Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative », émis lors de sa séance en date du 06/02/2023 ;

Vu l'avis de la 1ère commission « Finances, Affaires générales, Marchés et Achats publics, Personnel communal, Formation du personnel, Handicap, Nouvelles technologies », émis, lors de sa séance en date du 07/02/2023 ;

Considérant ce qui suit :

La Commune de Champigny-sur-Marne souhaite concevoir un projet d'établissement commun aux trois spécialités Danse, Musique et Théâtre du Conservatoire Olivier Messiaen correspondant aux orientations de la politique culturelle de la Ville,
Elle souhaite aussi renouveler le classement de son Conservatoire, et ce, dans l'ensemble des disciplines enseignées.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

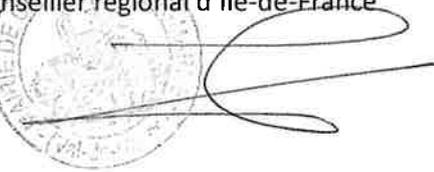
ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'établissement commun aux trois spécialités du Conservatoire en Danse, Musique et Théâtre sur la période 2023/2028.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à solliciter auprès des services de l'État, le classement du conservatoire Danse Musique et Théâtre au titre de ses activités d'éducation, d'enseignement et de production/diffusion.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout acte, tant administratif que financier, tendant à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.

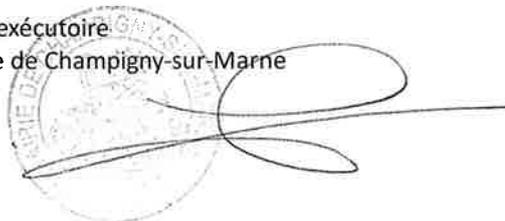
La secrétaire de séance
Madame Céline THEOPHILE
Conseillère municipale



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.

Transmission en préfecture, le **21 FEV. 2023**
Publication, le **21 FEV. 2023**

Certifié exécutoire
Le Maire de Champigny-sur-Marne



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.